

**Projet URI-USAID de Gestion concertée pour l'avenir d'une  
pêche durable au Sénégal**

**(COMFISH)**

**Année 1: Premier rapport trimestriel du projet**

**14 février – 31 mars 2011**

**(Accord de Collaboration N° 685-A-00-11-00059-00)**

**Un partenariat entre:**

Le Centre des ressources côtières de l'Université de Rhode Island  
L'Agence américaine pour le développement international / Sénégal  
Le Ministère de l'Économie Maritime  
Le Fonds mondial pour la Nature, Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest  
Environnement et Développement en Afrique-Energie  
Centre de Suivi Ecologique  
Institut universitaire de Pêche et d'Aquaculture/ Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
Centre des Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye  
Fédération Nationale des GIE de Pêche



## **Contacts :**

### **Chris Mathews**

Directeur d'USAID/COMFISH

Email : [christopherpmathews@yahoo.co.uk](mailto:christopherpmathews@yahoo.co.uk)

### **Khady Sané Diouf**

Directrice adjointe USAID/COMFISH

Email : [rsdiouf@orange.sn](mailto:rsdiouf@orange.sn)

### **Brian Crawford**

Directeur du Programme International  
Du Centre des Ressources Côtières

University of Rhode Island

220 South Ferry Rd

Narragansett RI 02882 USA

Téléphone : 401-874-6225

Fax : 401-874-6920

Email : [Brian@crc.uri.edu](mailto:Brian@crc.uri.edu)

### **James Tobey**

Chef de Projet

Au Centre de Ressources Côtières

University of Rhode Island

220 South Ferry Rd

Narragansett RI 02882 ETATS-UNIS

Téléphone : 401-874-6411

Fax : 401-874-6920

Email : [tobey@crc.uri.edu](mailto:tobey@crc.uri.edu)

### **Cindy Moreau**

Gestionnaire administrative et financière

Centre des ressources Côtières

University of Rhode Island

220 South Ferry Rd

Narragansett RI 02882 USA

Téléphone : 401-874-6488

Fax : 401-874-6920

Email : [cindy@crc.uri.edu](mailto:cindy@crc.uri.edu)

### **Dr. Oumou K. LY**

Chargée de la supervision technique et administrative

Expert environnemental

Bureau de la Croissance Économique

USAID/SENEGAL Ngor Diarama

téléphone : +221338696100 Ext. 3150

[oly@usaid.gov](mailto:oly@usaid.gov)

<http://senegal.usaid.gov>

### **Aaron Brownell**

Suppléant Chargé de la supervision technique et administrative

USAID/SENEGAL Ngor Diarama

Téléphone : (221) 77-724-41-90

Email : [abrownell@usaid.gov](mailto:abrownell@usaid.gov)

### **Beatrice Conde Deverson**

Chargé d'accords

USAID/SENEGAL Ngor Diarama

Téléphone : (221) 77-724-41-90

### **Bernadette Daluz**

*Contracting/Agreement Specialist*

Regional Acquisition & Assistance Office

USAID/SENEGAL Ngor Diarama

Tel: (221) 33-869-61-00 Ext 3273

Email: [bdaluz@usaid.gov](mailto:bdaluz@usaid.gov)

### **Francis Carayol**

*Financial Specialist*

Office of Financial Management

USAID/SENEGAL Ngor Diarama

Tel: (221) 33-869-61-00 Ext 3424

Email: [bdaluz@usaid.gov](mailto:bdaluz@usaid.gov)

## Table des matières

|   | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| <b>1. Introduction.....</b>   | <b>3</b>    |
| <b>2. Contexte de la pêche au Sénégal .....</b>                           | <b>3</b>    |
| <b>3. But et principaux Résultats attendus du Projet .....</b>            | <b>7</b>    |
| <b>4. Activités du premier trimestre (14 février- 30 mars 2011) .....</b> | <b>8</b>    |
| <b>5. Gestion du projet .....</b>   | <b>9</b>    |
| 5.1 Défis, Contraintes, et Opportunités.....                              | 9           |
| 5.2 Surveillance et respect de l'environnement .....                      | 9           |
| 5.3 Mise en œuvre de la stratégie de marque.....                          | 9           |
| 5.4 Déplacements à l'étranger.....  | 10          |
| 5.5 Rapport financier trimestriel.....                                    | 10          |
| <b>Annexe A. Rapport sur la gestion des performances.....</b>             | <b>11</b>   |

## 1. Introduction

Le projet « Gestion concertée pour l'avenir d'une Pêche durable au Sénégal » (*URI-USAID COMFISH*) est une initiative de cinq ans (14 février 2011 - 30 septembre 2016) financée par l'Agence pour le Développement International des États-Unis (USAID). Elle est mise en œuvre à travers un Accord de collaboration entre l'USAID et l'Université de Rhode Island (URI) qui porte sur les communautés et les écosystèmes côtiers durables. Les principaux partenaires de mise en œuvre du projet au niveau local sont entre autres : le WWF-WAMER, la FENAGIE, ENDA, le CSE, l'IUPA, des structures gouvernementales, le secteur privé et des organisations non gouvernementales basées le long de la côte et dans le secteur de la pêche.

Le présent document décrit les activités menées pendant le premier trimestre de 6 semaines du projet (14 février au 30 mars 2011). La période couverte par le présent document est dénommée "premier trimestre " même si elle concerne le deuxième trimestre de l'exercice fiscal. Pendant cette période, toutes les activités entreprises ont mis l'accent sur la mobilisation autour du projet et le démarrage des activités administratives.

La première partie du rapport porte sur le contexte dans lequel se déroule la pêche au Sénégal. Quant à la deuxième partie, elle décrit le but et les résultats clés attendus pendant la durée du projet ainsi que les activités de démarrage pendant les 6 premières semaines du projet.

## 2. Contexte de la pêche au Sénégal

La pêche maritime sénégalaise joue un rôle primordial dans la sécurité alimentaire, l'amélioration des moyens d'existence, la croissance économique locale et nationale et le bien-être social des communautés. Le secteur de la pêche (Pêche industrielle et artisanale/traditionnelle combinées), fournit approximativement (directement ou indirectement) 600.000 emplois ; ce qui représente environ 17% de la population active. Le secteur de la pêche produit 300.000 tonnes par an de protéine de haute qualité fournissant ainsi, 47% de la protéine totale et 70% de la protéine animale nécessaire à la nation sénégalaise. Les exportations des produits de la pêche contribuent à près de 37% de la valeur totale des marchandises exportées entre 1997 et 2002. En dépit des contributions significatives du secteur de la pêche à l'économie sénégalaise et à la sécurité alimentaires, environ, un tiers de la population vit en-dessous du seuil de la pauvreté et plus des deux-tiers gagnent moins de deux dollars américains par jour. 46% des ménages au Sénégal sont considérés comme vulnérables et 20% très vulnérable à l'insécurité alimentaire. Selon l'Indice de la Faim dans le monde, la situation de la sécurité alimentaire est critique au Sénégal. Le taux de malnutrition est élevé, avec approximativement 17% des enfants de moins de cinq ans en dessous du poids normal. Le taux de carence en fer est estimé à plus de 70% chez les femmes mais touche également les enfants. Ceci démontre l'importance de la pêche dans l'alimentation et la création de richesse pour la population du Sénégal.

La zone marine du Sénégal appartient à la zone de l'Ecorégion marine de l'Afrique de l'Ouest (WAMER), l'une des zones les plus importantes au niveau mondial sur le plan biologique. Cette diversité biologique élevée est due d'une manière générale, à l'apport des upwellings<sup>1</sup> (exemple

---

<sup>1</sup> Courant océanique, induit par les vents et qui produit au niveau du plateau continental une remontée des eaux profondes chargées de sels minéraux nutritifs. Les zones d'upwelling possèdent en conséquence une

le Grand Ecosystème Marin du Courant du Canari : CCLME. Ces puissants courants océaniques créent en outre une chaîne alimentaire extraordinairement productive qui soutient l'une des zones de pêche les plus riches et les plus importantes économiquement dans le monde.

Cette productivité biologique immense est encore renforcée par un complexe de grands fleuves/estuaires/Deltas qui lui apportent davantage de nutriments et de sédiments. De ce fait la conservation de la biodiversité, la santé et le maintien de la qualité de la productivité de cet écosystème marin sont déterminants pour la durabilité de l'approvisionnement en biens (exemple : nourriture) et services (exemple : emplois) pour la population sénégalaise.

Les ressources halieutiques sont exploitées à la fois par la pêche artisanale et la pêche industrielle. Dans le passé, les produits de la pêche industrielle étaient entièrement destinés à l'exportation, alors que la pêche artisanale approvisionnait le marché intérieur et les pays de la Sous-région. Au cours des dix dernières années, un changement s'est produit. Le nombre de pirogues enregistré a augmenté de 8 488 à 13 420 entre 1980 à 2006 tandis que le nombre de navires industriels nationaux a diminué de 176 à 119 entre 1997 et 2006. De même le nombre de navires étrangers a diminué de 163 à 44 entre 1980 à 2006. Ce changement a été noté également dans les débarquements. En effet, au cours de la dernière décennie, alors que la totalité des débarquements s'est relativement stagnée à 300.000 tonnes par an, ceux de la pêche artisanale ont dominé dans les chaînes d'approvisionnements aussi bien du marché local qu'étranger ; fournissant ainsi 94% de poissons, 63% de mollusques, et 25% de crustacés débarqués au Sénégal.

La quasi constance des débarquements variant entre 400.000 à 430,000t/an ne laisse pas immédiatement entrevoir la situation critique dans laquelle se trouve la plupart des stocks au Sénégal. Toutefois ces débarquements apparemment réguliers, masquent une situation alarmante qui est commune aux pêcheries tropicales multi-spécifiques soumises à un effort de pêche accru : au moins dix importantes espèces démersales sont surexploitées au Sénégal. Cette situation est masquée par le fait qu'au moment où l'effort de pêche s'intensifie sur les espèces menacées, le débarquement des prises accessoires augmentent. Ce qui entraîne également la surexploitation des espèces non ciblées. Ainsi lorsque toutes les espèces importantes sont surexploitées, cela entraîne une chute brutale des débarquements et ceci peut expliquer ce qui s'est passé au Sénégal lorsque les débarquements sont tombés de 430 000t à 340 000 t entre 2004 à 2006 (c.-à-d. de 20% sur deux ans). De même, le fait que les données sur les débarquements n'ont pas été collectées ou révisées depuis lors, est inquiétant et indique l'existence d'aucun moyen objectif permettant de diagnostiquer ou d'évaluer l'état actuel de la pêche du Sénégal. Toutefois si la chute des captures observée entre 2004 à 2006 continue, cela peut constituer une menace potentielle à la principale source d'approvisionnement de la population sénégalaise en protéine

L'accroissement de l'effort de pêche artisanal observé est dû en partie, probablement à l'augmentation de la population côtière, le rôle de la pêche comme activité refuge, et les difficultés traversées par le secteur agricole. Ce secteur ayant connu des problèmes, la plupart des populations vivant à l'intérieur du Sénégal ont migré vers la côte et se sont convertis en pêcheurs s'adonnant à la fois à la pêche et à l'agriculture. En plus de cela, des milliers de pirogues sénégalaises pêchent dans les eaux des pays voisins, (environ 30% des espèces démersales côtières débarquées au Sénégal par la pêche artisanale, sont pêchées en dehors des eaux sénégalaises.

---

forte productivité primaire et représentent les régions océaniques où se concentrent les plus importantes pêcheries commerciales.

La majeure partie des stocks sont dans une situation de pleine exploitation. Certains ont même dépassé leur niveau d'exploitation optimal. La surpêche a souvent comme conséquence la baisse des captures et des sources approvisionnements en nourriture des populations locales. Avec l'accès libre, la rente économique est absorbée et il devient difficile voire impossible, de générer la richesse dans le secteur.

Dans le passé, le Gouvernement du Sénégal avait mis en place des mesures de contrôle de l'effort de pêche, basées sur le contrôle des intrants et sur une approche descendante. De telles mesures malheureusement, sont difficiles à appliquer, particulièrement dans un contexte où les capacités d'application et de contrôle sont faibles. Les pêcheurs étaient faiblement impliqués dans la définition de telles mesures, ce qui a créé une situation de méfiance, de rejet et de non appropriation de ces mesures imposées. De Plus, l'insuffisance d'informations sur les stocks halieutiques et sur le nombre de navires de pêche, rend difficile le développement de plans d'aménagement des différents stocks.

Plus récemment, le Gouvernement du Sénégal a élaboré une stratégie en conformité aux dispositions du code de la pêche de 1998, en vertu du lequel les communautés ont la possibilité de se constituer en associations légalement reconnues, connues sous le nom de Comités Locaux de Pêche (CLP : Comité Local de Pêche). Ces CLPs négocient des accords juridiques directement avec le Ministère de l'Économie Maritime afin de développer et de mettre en œuvre des initiatives de Cogestion pour des pêcheries ciblées. Le Ministre entérine ces initiatives (par exemple les mesures de contrôles telles que la taille minimale des mailles des filets de pêche, les périodes de fermeture, les réserves intégralement protégées, Etc.), par un Décret Ministériel. À l'échelle communautaire et des CLPs, le Ministère a mis en place des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA : Conseil Local de la Pêche Artisanale), pour développer des plans de gestion de zones côtières de pêche plus larges, harmoniser et rassembler les initiatives de Cogestion prises par le CLPs. Toutefois, le CLPA, ne couvre pas de zones vastes à l'échelle des stocks halieutiques unitaires, ce qui est, du point vue biologique, déterminant pour la gestion des stocks halieutiques.

Actuellement, un nombre limité de CLPAs est fonctionnel ; en plus ils n'ont pas reçu le financement promis qui devait provenir d'une part, des redevances des licences de pêche. Pour que la gestion décentralisée et le modèle de cogestion initiés, puissent être une réussite, il est impératif de mettre en place des mécanismes de financement durable et d'accroître le pouvoir de prise de décision des acteurs clés. De nos jours, les mesures de gestion proposées par le Comité local de pêche requièrent l'approbation des représentants locaux de la Direction des Pêches Maritimes (DPM). Le fonctionnement des structures de Cogestion doit être mieux analysé et adapté aux réalités du terrain. Il serait à la limite important d'identifier des mécanismes pour renforcer l'influence que les communautés locales et les principales parties prenantes pourraient avoir sur le processus de prise de décision.

En même temps que le Gouvernement du Sénégal entreprend des mesures institutionnelles pour mieux gérer la pêche, il compte sur ce secteur pour accélérer la croissance économique et jouer un rôle important dans la réduction de la pauvreté. Le Document relatif à la stratégie de la Réduction de la Pauvreté du Sénégal retient la pêche comme un vecteur de création de la richesse. De même il ressort de la stratégie Nationale de la Croissance Accélérée que la pêche est un des leviers pour booster la croissance, pendant que le *Plan National d'Investissement Agricole souligne* le rôle important que jouent la pêche et l'aquaculture dans la production alimentaire. Le Gouvernement est également en train de réviser la loi n°32-98 du 14 avril 1998 portant Code de la Pêche Maritime. L'adoption par la primature et l'Assemblée Nationale du document révisé, fournira un cadre plus adapté pour la gestion des pêcheries au Sénégal

Une évaluation du secteur de la pêche commanditée en 2004 par le gouvernement du Sénégal a donné naissance à d'importantes mesures de gestion qui ont été prises en compte dans la Lettre de Politique Sectorielle de la pêche et de l'Aquaculture de 2008 (LPS : Lettre de Politique Sectorielle de la pêche et de l'Aquaculture). La Lettre de politique Sectorielle cherche à mettre en cohérence les interventions du gouvernement, des projets et des programmes sur la base d'objectifs prioritaires bien définis. Il vise à regrouper toutes les initiatives menées par le Gouvernement, les partenaires au développement et les bailleurs de fonds dans un Document consensuel de référence. Les priorités stratégiques seront de diminuer la capacité excédentaire dans le domaine de la pêche et à autonomiser les pêcheurs. Les stratégies de développement de la LPS sont entre autre de :

- Ajuster les capacités de pêche au potentiel halieutique
- Contrôler l'accès aux ressources halieutiques
- Instaurer progressivement des plans d'aménagement des pêcheries
- Promouvoir une politique de conservation des habitats marins et des ressources halieutiques à travers une gestion intégrée des zones côtières
- Renforcer et adapter la recherche halieutique
- optimiser les moyens de la surveillance des pêches.
- Réduire les pertes après captures

Il y a plus d'une demi-douzaine d'initiatives de la communauté internationale dans le développement et la gestion durable des ressources halieutiques au Sénégal. Toutes ces initiatives ont pour objectif de soutenir la mise en œuvre de la Lettre de Politique Sectorielle dans les différents domaines et localités du pays. A titre d'exemple on peut citer le Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO) financé par la Banque Mondiale, et le projet Gestion Durable des Ressources Halieutiques du Sénégal (GDRH). Un des défis du Projet COMFISH sera de faire en sorte que les investissements de l'USAID soient complémentaires aux efforts de réforme du secteur de la pêche.

Pour que le secteur de la pêche puisse contribuer aux stratégies de la croissance, des réformes en matière de gestion et un renforcement du secteur sont nécessaires— maintenir la production et les rendements et générer plus de richesses, tout en se dirigeant vers une réduction substantielle d'effort de pêche. Un des objectifs du Plan d' Action Gouvernemental pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture est de retirer 3 000 pirogues et 40 navires de pêche industrielle. D'où la nécessité de mettre en place d'importantes mesures incitatives et des mécanismes de participation effective des acteurs au processus de prise de décision afin d'aboutir à un consensus sur la manière de mettre en œuvre ces réformes.

Le Sénégal est également en train de mettre en place les éléments nécessaires pour la mise en application de l'approche éco-systémique dans la gestion des pêcheries avec la création progressive d'un réseau d'Aires Marines Protégées (AMP). Une Stratégie Nationale sur les AMP est en cours d'élaboration et des protocoles d'Accords (MOU) sont en cours de négociation entre le Ministère de l'Économie Maritime et le Ministère de l'Environnement pour clarifier les rôles et coordonner les efforts.

L'USAID Sénégal appuie la croissance économique du Sénégal par l'amélioration des conditions nécessaires à l'attraction des investissements, le développement du commerce et la création de richesse à travers une meilleure gestion des ressources naturelles. Le Programme de l'USAID « Feed The Future » (FTF) a été mis en place pour appuyer la Stratégie de Réduction de la Pauvreté du Gouvernement du Sénégal ainsi que son Plan d'investissement Agricole. Le projet *URI-USAID/COMFISH* va contribuer au développement de ses objectifs en mettant l'accent sur

la durabilité de la productivité des écosystèmes marins, la réduction des pertes après captures, la promotion du commerce international à travers l'éco-labellisation et l'implication effective des acteurs de la pêche artisanale (hommes et femmes) dans la chaîne des valeurs de la pêche.

A travers la cogestion et la conservation, le projet *URI-USAID/COMFISH* contribuera à l'atteinte de l'ensemble des résultats et objectifs du plan de mise en œuvre du programme FTF.

Il est important de noter que le projet *USAID/COMFISH* contribuera également aux objectifs de conservation de la biodiversité tels que identifiés par l'évaluation des menaces sur la biodiversité du Sénégal en 2005 par l'USAID. Cette évaluation avait montré que la surpêche et les méthodes de pêche destructrices constituaient des menaces directes pour la biodiversité marine du Sénégal et plus particulièrement pour les stocks démersaux qui contribuent d'une manière significative aux exportations du pays.

### **3. But et principaux Résultats attendus du Projet**

L'objectif du projet *URI-USAID COMFISH* est d'appuyer le Gouvernement du Sénégal dans sa tentative de réformer le secteur de la pêche en améliorant les conditions nécessaires à la bonne gouvernance, et en faisant usage d'outils et d'approches efficaces pour une gestion concertée et écosystémique des pêcheries marines.

L'objectif à long terme du projet est que les pêcheries du Sénégal ne sont plus surexploitées et (1) fournissent à la nation une source d'approvisionnement durable en protéine de haute qualité, (2) de telle manière que ceci contribue à la qualité de vie des communautés de pêcheurs artisans(3) et maintienne la capacité des écosystèmes côtiers et marins à produire des biens et des services utiles et voulus par le peuple sénégalais.

Le projet concentrera ses activités autour des ressources marines et côtières et des stocks halieutiques dans deux zones géographiques. La première zone concerne la Petite Côte et la deuxième zone la Casamance.

Les principaux résultats du projet *URI-USAID/COMFISH* sont les suivants:

1. Les capacités institutionnelles sont renforcées à tous les niveaux de la gouvernance pour la mise en œuvre d'une approche de cogestion éco-systémique en faveur d'une pêche durable, et pour empêcher la surpêche ;
2. Des stratégies et politiques visant à éliminer l'utilisation des pratiques destructrices et non durables sur les ressources halieutiques, et qui menaceraient la conservation de la biodiversité sont testées et appliquées ;
3. L'évaluation de la vulnérabilité et le renforcement des capacités des communautés côtières vulnérables à s'adapter aux impacts des changements climatiques ;
4. L'augmentation des avantages sociaux et économiques au profit des communautés de pêcheurs artisans

Deux autres initiatives sur la pêche soutenues par l'USAID se concentrent sur la pêche artisanale côtière sur l'océan atlantique et sur les parties d'estuaires remplies de mangroves du fleuve Gambie (Le projet *URI-USAID pour la pêche durable en Gambie au Sénégal (Ba Nafaa)*), et le projet *Wula Nafaa* mis en œuvre pour la gestion de la pêche dans le delta du Saloum et le fleuve



Casamance. Toutes ces trois initiatives soutenues par l'USAID devraient avoir un impact significatif sur l'amélioration de la gestion de cette zone riche en biodiversité.

#### **4. Activités du premier trimestre (14 février- 30 mars 2011)**

Au cours du premier trimestre de 6 semaines du projet, l'accent a été mis sur la mobilisation et le démarrage du projet. Les contrats du Directeur et du Directeur adjoint du projet (dont les noms figurent dans le document de projet approuvé par l'USAID/Sénégal) ont été rapidement élaborés et dès février une équipe de l'URI s'est rendue à Dakar pour rencontrer les partenaires et préparer le plan de travail et le budget de la première année qui ont été soumis à la mission le 30 mars 2011. Une réunion des partenaires a été convoquée par le projet *URI-USAID COMFISH* le 09 mars dernier au Centre de Suivi Ecologique (CSE).

Au cours de la même période, d'autres documents de projet ont été élaborés ou actualisés. Ce sont : l'IEE, le plan de marquage et d'identité visuelle, et le plan de gestion des performances. Le compte rendu de la réunion des partenaires a été préparé et remis à tous les participants. En outre, un document d'une page sur le projet a également été préparé.

Des avis de recrutement ont été publiés en rapport avec les postes de Responsable administratif et financier, de Chargé de communication et de Chargé de programme pêche. Les candidats présélectionnés ont été interviewés et les recrutements effectués. Le poste de Chargé de programme pêche étant un poste « clé » à la différence des deux autres précités, il a été soumis à la mission pour approbation avant que le recrutement ne devienne effectif. Le responsable administratif et financier et le Chargé de communication ont pris fonction en mars alors que le Chargé de programme pêche ne devrait quant à lui commencer que pendant la première semaine de mai 2011.

Les locaux devant abriter les bureaux du projet sont situés dans le quartier Yoff et font présentement l'objet de réfections avant que le personnel n'y emménage. Tous les travaux devraient prendre fin bientôt et les locaux fonctionnels en avril. Des démarches ont été entreprises pour l'obtention des spécimens de signature nécessaires pour les exonérations fiscales. Ces procédures administratives sont nécessaires pour les achats qui doivent être faits à l'intérieur du pays. Des procédures opérationnelles standard pour le personnel du projet ont également été mises en place.

Les principales activités ci-dessous sont planifiées pour la période du prochain rapport du projet :

- Démarrage du projet : Equiper les locaux de service Internet, de bureaux et meubles de bureau, de systèmes informatiques, de climatisation, d'eau, d'électricité, et de téléphone. S'attacher les services d'une société de gardiennage, et mettre en place un système de gestion d'information. Acheter des véhicules pour le projet. Embaucher des chauffeurs et une secrétaire de bureau.
- Atelier de coordination des bailleurs et de partage d'information
- Initier des activités sur la base de données SIG et la cartographie avec le CSE
- Passer en revue le statut des stocks de poisons avec le CRODT
- Visites et rencontres des communautés de pêcheurs pour évaluer les besoins pour la mise en place d'un système de co-gestion fonctionnel avec le WWF-WAMER
- Elaboration d'un plan pour l'évaluation de la vulnérabilité des communautés de pêcheurs et pour l'adaptation avec ENDA

- Réunion nationale du comité de planification des stratégies des AMP en appui à l'adoption de la stratégie nationale des AMP (avec le WWF-WAMER)
- Participation à l'atelier de formation des formateurs de l'Association de la science de la mer dans la région ouest de l'Océan indien (WIOMSA)
- Passer le plan PMP en revue avec la Direction des Pêches Maritimes, l'unité de gestion des ressources halieutiques de la gestion durable de la Banque mondiale (COMO : pour Cellule Opérationnelle de la Mise en Œuvre) et d'autres partenaires

## 5. Gestion du projet

### 5.1 Défis, Contraintes, et Opportunités

Le chef d'équipe du projet était absent pendant une bonne partie des 6 premières semaines. Cependant cela n'a pas véritablement entravé le bon démarrage du projet. Grâce à une grande équipe d'appui du CRC/URI, aux recrutements qui ont été vite faits et à la présence à plein temps de la directrice adjointe du projet, toutes les activités se sont déroulées normalement. Chris Mathews reprend fonction en tant que chef d'équipe à plein temps à partir du 26 avril prochain.

Aucun défi, aucune contrainte ou opportunité manquée majeures ne sont à signaler pendant la période février-mars 2011.

### 5.2 Surveillance et respect de l'environnement

Aucune activité, nécessitant un contrôle environnemental ou des mesures d'atténuation, n'a été mise en œuvre pendant la période.

### 5.3 Mise en œuvre de la stratégie de marque

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les supports de communication qui ont été produits pendant la période couverte par le présent rapport, et qui ont été soumis au règlement de l'USAID relatif au marquage et à l'identité visuelle (ADS 320/AAPD 05-11).

| <i>Type de support</i>   | <i>Type de marquage de l'USAID</i>                               | <i>Code de marquage</i> | <i>Emplacements concernés / Explication de tout 'U'</i> |
|--|--|-------------------------|---|
| Monographie de projet / Fiche d'information                        | Logo USAID (associé au logo d'un autre partenaire si nécessaire) | M                       | En priorité un public Sénégalais                        |
| Présentation PowerPoint au cours des réunions avec les partenaires | Logo USAID associé au logo d'un autre partenaire si nécessaire)  | M                       | Public Sénégalais                                       |
| Plan de travail  | Logo USAID (associé au logo d'un autre partenaire si nécessaire) | M                       | Public du Sénégal et de l'USAID                         |

Code de marquage: M = Marqué, U= non-marqué, EP = exception présomptive, W=Renonciation

Aucun rapport technique, aucune étude n'ont été produits pendant la période couverte par ce rapport.

#### **5.4 Déplacements à l'étranger**

Les déplacements suivants ont été effectués pendant la période couverte par ce rapport.

- Février/Mars – Concertations entre partenaires et élaboration du plan de travail, élaboration du budget, planification des activités du partenaire chargé de la mise en œuvre. (Chris Mathews, Brian Crawford, Kathy Castro, Cindy Moreau, James Tobey.

#### **5.5 Rapport financier trimestriel**

Le tableau ci-dessous montre une analyse des dépenses réelles ou prévues jusqu'en 30 septembre 2011.

|  |              |
|--|--------------|
| Estimation budget pour la vie du projet (Février 14, 2011 – Septembre 30, 2015)              | \$11,499,709 |
| Montant reçu (obligation)  | \$ 1,000,000 |
| Dépenses réelles Février 14 jusqu'en Mars 31, 2011   | \$58,500     |
| Dépenses prevue Avril 1, 2011– Juin 30, 2011   | \$554,000    |
| Solde de fonds reçus, Juliet 1, 2011   | \$387,500    |
| Estimation des dépenses Juliet 1-Septembre 30, 2011  | \$649,905    |
| Estimation des dépenses Février 14 – Septembre 30, 2011                                      | \$1,262,405  |
| Estimation des fonds nécessaire additionnel (obligation) dans le première année <sup>2</sup> | \$300,000    |

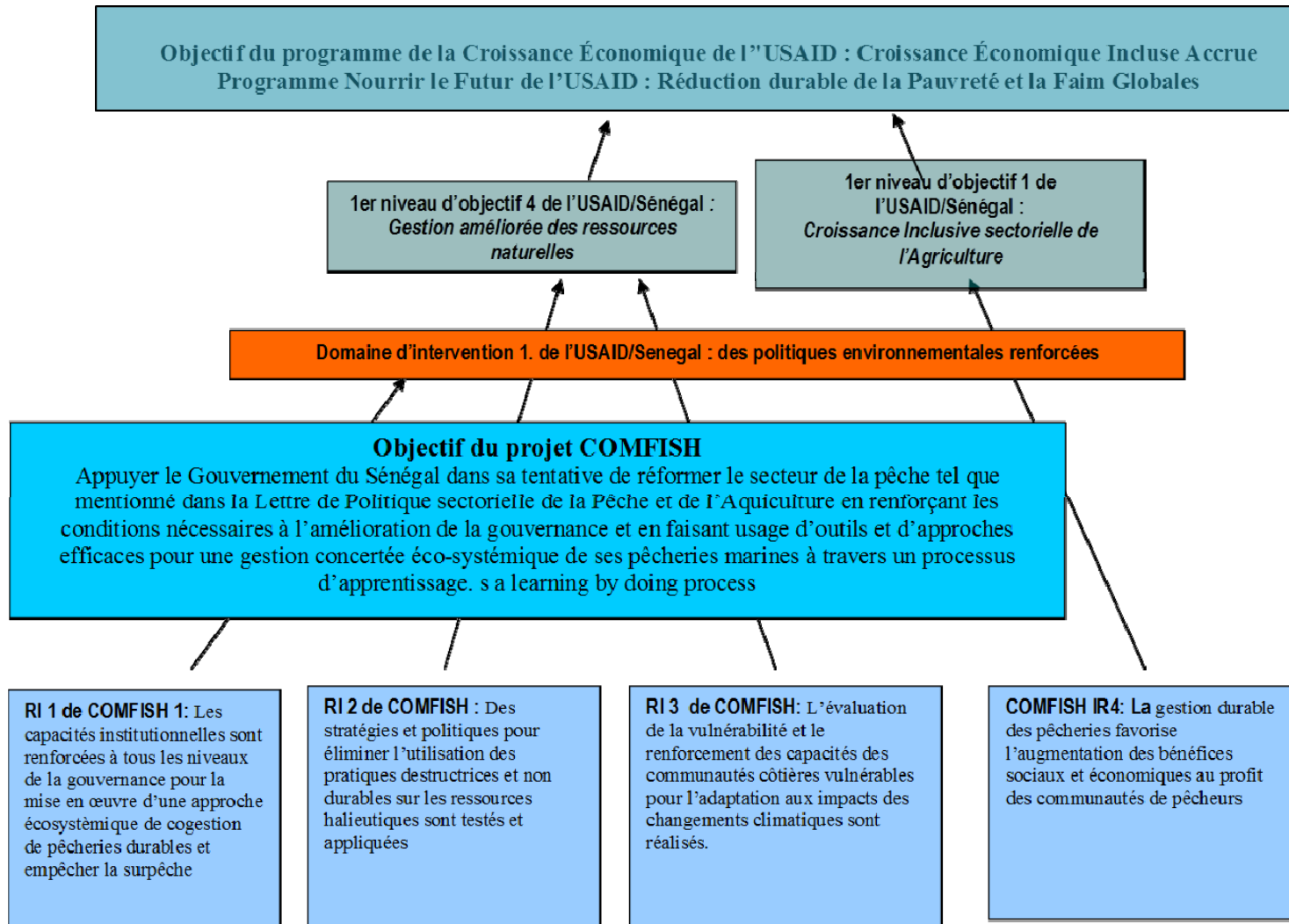
<sup>2</sup> Anticipated shortfall of \$262,405 for year one approved budget of 1,271,707. Additional funds required to complete start up/year one activities.

## **Annexe A. Rapport sur la gestion des performances**

Un PMP n'a pas été encore soumis et n'a pas été approuvé par l'AOTR. Le Tableau 1 ci-dessous est sujet donc ébauche et à la révision. Des cibles de Longueur du projet sont indiquées si possible, mais dans la plupart des cas ceux-ci seront mis à jour quand on le connaît quelles unités de gestion/actions spécifiques seront choisies pour la gestion et le nombre de pêcheurs et CLPAs/CLPs et d'autres groupes de pêche impliqués dans ces pêche. Année 1 du Projet (Fév.-Septembre 2011) est un début, planification, rassemblement de l'information, et phase de coordination du projet. Peu à aucun progrès sur des résultats de PMP est prévu.

**Figure 1: Cadre des résultats de l'USAID COMFISH**

Le Cadre des Résultats ci-dessous montre les interactions globales entre les Résultats Intermédiaires (RI) de USAID/COMFISH avec le cadre du Programme « Nourrir le Futur » (Feed The Future)/Sénégal. Chaque RI a un ou plusieurs indicateurs et objectifs LoP indiqués dans le tableau ci-dessous. Les objectifs sont revus et ajustés annuellement.



**Table 1. URI-USAID COMFISH Performance Management Report**

| Indicateurs   | Cibles pour toute la durée du projet   | l'Année 1 (Fev-Sept 2011)   |          |
|---|--|---|----------|
|   |  | Année 1   | Fev-Mars |
| <b>IR 1: Institutional capacity strengthened at all levels of governance to implement an ecosystem-based, co-management approach to sustainable fisheries, and to prevent overfishing</b>   |  |   |          |
| 1. Nombre d'institutions/d'organismes ayant entrepris des actions de renforcement des capacités/compétences grâce à l'aide du Gouvernement des Etats-Unis (USG) (indicateur 4.5.1-8 de FTF)   | 20                                     | Pas de résultats prévus pendant la première année                     | 0        |
| 2. Nombre de CLPA fonctionnels dans les sites pilotes du projet USAID/COMFISH   | 3                                      | Pas de résultats prévus pendant la première année                     | 0        |
| 3. Le Nombre de personnes ayant reçu la prise en charge à court terme de la productivité du secteur agricole ou la formation à la sécurité alimentaire du Gouvernement des Etats-Unis (indicateur 4.5.2-7 de FTF)   | 2,000                                  | Pas de résultats prévus pendant la première année                     | 0        |
| <b>RI 2 Des stratégies des politiques et des bonnes pratiques pour éliminer les pratiques destructrices et non durables d'exploitation des ressources halieutiques qui menacent la conservation de la biodiversité dans l'écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest sont identifiées, testées et appliquées .</b>  |  |   |          |
| 4. Le Nombre de nouvelles technologies ou de pratiques de gestion rendues <b>disponible ou transférées</b> grâce à l'assistance du Gouvernement des Etats-Unis (indicateurs 4.5.2-8 de FTF)   | A déterminer pendant la première année | Pas de résultats prévus pendant la première année                     | 0        |
| 5. Nombre de nouvelles technologies ou de pratiques de gestion <b>testées sur le terrain</b> grâce à l'assistance de du Gouvernement des Etats-Unis (indicateurs 4.5.2-9 de FTF).   | A déterminer pendant la première année | Pas de résultats prévus pendant la première année                     | 0        |
| 6. Nombre de nouvelles technologies ou de pratiques de gestion pour la <b>recherche</b> grâce à l'assistance du Gouvernement des Etats-Unis (indicateurs 4.5.2-10 de FTF)   | A déterminer pendant la première année | Pas de résultats prévus pendant la première année                     | 0        |
| 7. Nombre d'entreprises privées, d'organisations de producteurs, d'associations de commerçants et d'entrepreneurs et d'organisations communautaires qui <b>appliquent</b> les nouvelles technologies ou les pratiques de gestion grâce à l'assistance du Gouvernement des Etats-Unis (Indicateur 4.5.2-28 de FTF) | A déterminer pendant la première année | Pas de résultats prévus pendant la première année                     | 0        |
| 8. Nombre de politiques/règlements et de procédures administratives <b>analysées</b> (indicateurs 4.5.1-9 de FTF)   | A déterminer pendant la première année | 2<br>(procedus pour CLPA financement analysé; stratégie AMP analysée) | 0        |

| Indicateurs   | Cibles pour toute la durée du projet   | l'Année 1 (Fev-Sept 2011)                         |          |
|---|--|---|----------|
|   |  | Année 1   | Fev-Mars |
| 9. Nombre de politiques/règlements et procédures administratives <b>rédigées et présentées pour concertation publique/ entre acteurs</b> (indicateurs 4.5.1-10 de FTF)  | A déterminer pendant la première année | Pas de résultats prévus pendant la première année | 0        |
| 10. Nombre de politiques/ règlements et procédures administratives <b>présentées pour une législation/un décret</b> (indicateurs 4.5.1-13 de FTF)   | A déterminer pendant la première année | Pas de résultats prévus pendant la première année | 0        |
| 11. Le Nombre de politiques/ règlements et procédures administratives <b>préparées avec l'aide du Gouvernement des Etats-Unis sont approuvés</b> (indicateurs 4.5.1-12 de FTF)  | 3                                      | Pas de résultats prévus pendant la première année | 0        |
| 12. Nombre de politiques/ règlements et procédures administratives <b>approuvées dont la mise en œuvre a démarré</b> (indicateurs 4.5.1-11 de FTF)  | 1                                      | Pas de résultats prévus pendant la première année | 0        |
| 13. Nombre d'agriculteurs et d'autres qui ont appliqué de nouvelles technologies ou pratiques de gestion avec l'aide du Gouvernement des Etats-Unis (indicateur 4.5.2-5 de FTF)   | 38,275                                 | Pas de résultats prévus pendant la première année | 0        |
| 14. Nombre d'hectares supplémentaires acquis grâce aux technologies ou aux pratiques de gestion améliorées avec l'aide du Gouvernement des Etats-Unis (indicateur 4.5.2-2 de FTF)   | A déterminer pendant la première année | Pas de résultats prévus pendant la première année | 0        |
| <b>RI 3 : L'évaluation de la vulnérabilité et le renforcement de capacités des communautés côtières vulnérables pour l'adaptation aux impacts des changements climatiques sont réalisés</b>   |  |   |          |
| 15. Nombre de personnes recevant la formation sur le changement climatique global grâce à l'aide du Gouvernement des Etats-Unis (indicateur FACTS de l'USAID 4.8.2-6 sur les Changements Climatiques)   | 700                                    | Pas de résultats prévus pendant la première année | 0        |
| 16. Nombre d'évaluations de la vulnérabilité au climat conduites grâce à l'aide du Gouvernement des Etats-Unis (indicateur FACTS de l'USAID 4.8.2-1 sur les changements climatiques)  | 6                                      | Pas de résultats prévus pendant la première année | 0        |
| 17. Nombre de lois, de politiques, d'accords, ou de règlements abordant le changement climatique proposé, adopté, ou mis en application grâce à l'aide du Gouvernement des Etats-Unis (indicateur FACTS de l'USAID 4.8.2-4 sur les Changements Climatiques) | 6                                      | Pas de résultats prévus pendant la première année | 0        |
| 18. Nombre de personnes ayant amélioré leur capacité d'adaptation aux impacts du changement climatique grâce à l'aide du Gouvernement des   | 120,000                                | Pas de résultats prévus pendant la première année | 0        |

| Indicateurs  | Cibles pour toute la durée du projet                      | l'Année 1 (Fev-Sept 2011)                         |          |
|--|---|---|----------|
|  |   | Année 1   | Fev-Mars |
| Etats-Unis (Indicateur FACTS de l'USAID sur le changement climatique 4.8.2-7)  |   |   |          |
| <b>RI 4 : L'augmentation des avantages économiques et sociaux en faveur des communautés de pêcheurs artisans constituent des mesures d'incitation pour la pêche durable</b>  |   |   |          |
| 19. Nombre de ménages ruraux bénéficiant directement des interventions du Gouvernement des Etats-Unis (indicateur 4.5.2-13 de FTF)   | 20,000  | Pas de résultats prévus pendant la première année | 0        |
| Les acteurs du secteur de la pêche dans les sites du projet sentent une amélioration de leur bien-être social grâce à l'aide du Gouvernement des Etats-Unis (ce n'est pas un indicateur de FTF, mais permet de mesurer l'impact du projet) | Cible quantitative a déterminer pendant la première année | Pas de résultats prévus pendant la première année | 0        |
| Une étude sur l'état de référence des acteurs de la pêche sera menée. A mi-parcours et à la fin du projet, la même étude sera reconduite   |   |   |          |



**Indicateurs de performance, résultats pour toute la durée du projet et attentes au cours de l'Année 1 d'USAID COMFISH**

| Indicateurs  | Objectifs pour toute la durée du projet  | Objectifs pendant l'Année 1   |
|--|--|---|
| <p><b>RI 1 : Les capacités institutionnelles sont renforcées à tous les niveaux de la gouvernance pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique de cogestion de pêcheries durables, et pour empêcher la surpêche</b></p>  |  |   |
| <p>Nombre d'institutions/d'organismes ayant entrepris des actions de renforcement des capacités/compétences grâce à l'aide du Gouvernement des Etats-Unis (USG) (indicateur 4.5.1-8 de FTF)</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 CLPAs renforcés (Ceci représente 50% du nombre total de CLPAs ciblé par le Gouvernement du Sénégal)</li> </ul> <p>Petit Cote : Sindia, Mbour, Joal<br/>                     Cap-Vert : Cayar, Hann, Pikine, Rufisque-Bargny, Yenne-Dialao<br/>                     Saloum : Fimela, Djifer, Niodior, Foundiougne, Missirah, Toubacouta, Sokone</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CLPs renforcés - Cayar et d'autres dans la région Centre à déterminer</li> <li>• 2 comités régionaux de Cogestion aux capacités renforcées mis en place (large représentativité des institutions pour les plans de gestion des pêcheries)</li> </ul> | <p>0</p>  |
| <p>Nombre de CLPA fonctionnels dans les sites pilotes du projet USAID/COMFISH</p> <p>Ceci est un indice synthétique mesuré par la performance dans les secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accord et définition d'objectifs clairs</li> <li>• Participation et engagement de tous les partenaires à la Cogestion</li> <li>• Des accords de gestion dans les sites où une plus grande autonomie dans la prise de décision des mesures de gestion et un pouvoir d'auto-application sont reconnue</li> </ul> | <p>Au moins 3 CLPA remplissent les critères de fonctionnalité du projet</p>  | <p>Indice créé au troisième trimestre de l'année" 1 du projet (juillet-septembre)</p> |

| Indicateurs   | Objectifs pour toute la durée du projet | Objectifs pendant l'Année 1 |
|---|---|-----------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• officiellement aux pêcheurs,</li> <li>• Stratégies pour la régulation de l'accès y compris la réduction possible de l'effort de pêche si c'est déterminant pour la gestion des systèmes de pêches visés, et convenu avec les acteurs</li> <li>• Mécanismes de financement durables renforcés</li> <li>• L'autorité de gestion clairement déléguée</li> <li>• Définition précise de juridictions géographiques</li> <li>• Le respect de la réglementation sur l'immatriculation des pirogues et les licences de pêche, est renforcé par la l'instauration de la surveillance participative</li> </ul> |   |                             |
| Le Nombre de personnes ayant reçu la prise en charge à court terme de la productivité du secteur agricole ou la formation à la sécurité alimentaire du Gouvernement des Etats-Unis (indicateur 4.5.2-7 de FTF)  | Plus de 2 000 personnes formées         | 0                           |
| <b>RI 2 Des stratégies des politiques et des bonnes pratiques pour éliminer les pratiques destructrices et non durables d'exploitation des ressources halieutiques qui menacent la conservation de la biodiversité dans l'écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest sont identifiées, testées et appliquées .</b>  |   |                             |
| Le Nombre de nouvelles technologies ou de pratiques de gestion rendues disponible ou transférées grâce à l'assistance du Gouvernement des Etats-Unis (indicateurs 4.5.2-8 de FTF)   | A déterminer pendant la première année. | 0                           |
| Nombre de nouvelles technologies ou de pratiques de gestion testées sur le terrain grâce à l'assistance de du Gouvernement des Etats-Unis (indicateurs 4.5.2-9 de   | A déterminer pendant la première année  | 0                           |

|  | Indicateurs   | Objectifs pour toute la durée du projet | Objectifs pendant l'Année 1   |
|--|---|---|---|
|  | FTF).   |   |   |
|  | Nombre de nouvelles technologies ou de pratiques de gestion pour la recherche grâce à l'assistance du Gouvernement des Etats-Unis (indicateurs 4.5.2-10 de FTF)   | A déterminer pendant la première année  | 0   |
|  | Nombre d'entreprises privées, d'organisations de producteurs, d'associations de commerçants et d'entrepreneurs et d'organisations communautaires qui appliquent les nouvelles technologies ou les pratiques de gestion grâce à l'assistance du Gouvernement des Etats-Unis (Indicateur 4.5.2-28 de FTF) | A déterminer pendant la première année  | 0   |
|  | Nombre de politiques/règlements et de procédures administratives <b>analysées</b> (indicateurs 4.5.1-9 de FTF)<br><br>(Étape 1 de 5), chacune mesurant une étape successive dans la progression de l'analyse à l'exécution  | A déterminer pendant la première année  | Pêcherie (s) sélectionnée (s) et analysée pour l'élaboration des plans de cogestion et la certification MSC<br>Les questions relatives au financement des CLPA à travers les redevances des permis de pêche analysées<br>Aussi bien les études qui vont suivre que les ateliers nationaux seront pour le 3ieme trimestre de l'Année 1 |
|  | Nombre de politiques/règlements et procédures administratives <b>rédigées et présentées pour concertation publique/ entre acteurs</b> (indicateurs 4.5.1-10 de FTF)<br><br>(Étape 2 de 5), chacune mesurant une étape successive  | A déterminer à la première année        | 0   |

| Indicateurs  | Objectifs pour toute la durée du projet   | Objectifs pendant l'Année 1  |
|--|---|--|
| dans la progression de l'analyse à l'exécution   |   |  |
| <p>Nombre de politiques/ règlements et procédures administratives <b>présentées pour une législation/un décret</b> (indicateurs 4.5.1-13 de FTF)</p> <p>(Étape 3 de 5), chacune mesurant une étape successive dans la progression de l'analyse à l'exécution</p>                             | A déterminer pendant la première année  | La stratégie Nationale sur les AMP est finalisée et soumise pour approbation par le MEM et le ME |
| <p>Le Nombre de politiques/ règlements et procédures administratives <b>préparées avec l'aide du Gouvernement des Etats-Unis sont approuvés</b> (indicateurs 4.5.1-12 de FTF)</p> <p>(Étape 4 de 5), chacun mesurant une étape successive dans la progression de l'analyse à l'exécution</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 plans de Cogestion de pêcheries (emplacements à déterminer) officiellement approuvés</li> <li>• 1 pêcherie certifiée MSC</li> </ul>  | 0  |
| <p>Nombre de politiques/ règlements et procédures administratives <b>approuvées dont la mise en œuvre a démarré</b> (indicateurs 4.5.1-11 de FTF)</p> <p>(Étape 5 de 5), chacun mesurant une étape successive dans la progression de l'analyse à l'exécution</p>                             | Les Procédures Administratives pour le financement de CLPA par l'intermédiaire d'une partie des redevances des permis sont appliquées   | 0  |
| <p>Nombre d'agriculteurs et d'autres qui ont appliqué de nouvelles technologies ou pratiques de gestion avec l'aide du Gouvernement des Etats-Unis (indicateur 4.5.2-5 de FTF)</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 38 275 pêcheurs (estimation du nombre de pêcheurs dans les départements des régions de Dakar, Rufisque, Mbur, Fatick et de Foundiougne : CRODT, 2005 et WWF, 2006. Ceci représente 64% de tous les pêcheurs au Sénégal.) Le nombre réel des pêcheurs sera déterminé par la gestion des unités /stocks sélectionnés pour la gestion et le nombre de pêcheurs impliqués dans ces pêcheries.</li> </ul> | 0  |

| Indicateurs   | Objectifs pour toute la durée du projet  | Objectifs pendant l'Année 1 |
|---|--|-----------------------------|
|   |  |                             |
| Nombre d'hectares supplémentaires acquis grâce aux technologies ou aux pratiques de gestion améliorées avec l'aide du Gouvernement des Etats-Unis (indicateur 4.5.2-2 de FTF)   | A déterminer en fonction des stocks sélectionnés pour la cogestion et les zones pour le renforcement des AMP   | 0                           |
| <b>RI 3 : L'évaluation de la vulnérabilité et le renforcement de capacités des communautés côtières vulnérables pour l'adaptation aux impacts des changements climatiques sont réalisés</b>   |  |                             |
| Nombre de personnes recevant la formation sur le changement climatique global grâce à l'aide du Gouvernement des Etats-Unis (indicateur FACTS de l'USAID 4.8.2-6 sur les Changements Climatiques)   | 700  | 0                           |
| 16. Nombre d'évaluations de la vulnérabilité au climat conduites grâce à l'aide du Gouvernement des Etats-Unis (indicateur FACTS de l'USAID 4.8.2-1 sur les changements climatiques)  | 6 évaluations de vulnérabilité   | 0                           |
| 17. Nombre de lois, de politiques, d'accords, ou de règlements abordant le changement climatique proposé, adopté, ou mis en application grâce à l'aide du Gouvernement des Etats-Unis (indicateur FACTS de l'USAID 4.8.2-4 sur les Changements Climatiques) | 6 plans d'adaptation développés et approuvés   | 0                           |
| 18. Nombre d'habitants côtiers et d'acteurs de la pêche ayant amélioré leur capacité d'adaptation et réduit leur vulnérabilité aux impacts négatifs actuels ou prévus des changements   | Plus de 120.000 membres de la Communauté bénéficiant des plans d'adaptation et des mesures (les 6 communautés avec une moyenne de 2,000/communautés) | 0                           |

| Indicateurs   | Objectifs pour toute la durée du projet   | Objectifs pendant l'Année 1                                       |
|---|---|---|
| <p>Nombre de personnes ayant amélioré leur capacité d'adaptation aux impacts du changement climatique grâce à l'aide du Gouvernement des Etats-Unis (Indicateur FACTS de l'USAID sur le changement climatique 4.8.2-7)</p>  |   |   |
| <p><b>RI 4 : L'augmentation des avantages économiques et sociaux en faveur des communautés de pêcheurs artisans constituent des mesures d'incitation pour la pêche durable</b></p>  |   |   |
| <p>19. Nombre de ménages ruraux bénéficiant directement des interventions du Gouvernement des Etats-Unis (indicateur 4.5.2-13 de FTF)</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>20 000 ménages de pêche bénéficiaires (le nombre réel des ménages sera déterminé par les unités de gestion/stocks sélectionnés pour la gestion et le nombre de ménages de pêcheurs impliqués dans ces pêcheries). Pour une moyenne de 10 par ménage, cela représente 200 000 personnes.</li> </ul> | 0   |
| <p>Les acteurs du secteur de la pêche dans les sites du projet sentent une amélioration de leur bien-être social grâce à l'aide du Gouvernement des Etats-Unis (ce n'est pas un indicateur de FTF, mais permet de mesurer l'impact du projet)</p> <p>Une étude sur l'état de référence des acteurs de la pêche sera menée. A mi-parcours et à la fin du projet, la même étude sera reconduite</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les acteurs du secteur de la Pêche dans les sites du projet sentent une amélioration de leur bien-être social grâce à l'aide de l'USG comparé aux autres sites ou le projet n'intervient pas et ne bénéficiant pas d'intervention d'autres bailleurs</li> </ul>                                    | Etat de référence à faire au début de la deuxième année du projet |